DISPOSITIF RÉGIONAL DE PROMOTION DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

Instances de concertation

Coordinatrice : Alizé SALOMON

Contact : a.salomon@codes83.org - 04.94.89.47.98

L'ACTION EN BREF

Contexte

Au départ de ce projet, un constat : les professionnels de la santé au travail et de la promotion de la santé ne se connaissant pas – ou peu – alors qu'ils agissent tout à la fois en direction des publics et sur leur milieu de vie en prévention et promotion de la santé.

Si les premiers s'intéressent à l'environnement de travail, la réduction des risques professionnels ou encore la mise à disposition d'équipements de protection, les seconds interviennent sur les déterminants de la santé comme le milieu de vie, l'accès à de la documentation ou de l'information, l'environnement familial ou le développement d'aptitudes individuelles.

Fort de ce constat, le Comité Régional d'Education pour la Santé (CRES) initie en 2014 un cycle de travail innovant entre les professionnels de la santé au travail et de la promotion de la santé en Provence-Alpes-Côte d'Azur auquel participe le CODES 83.

Problématique

Comment favoriser les échanges entre les acteurs de la promotion de la santé et de la santé au travail et développer des projets ?

Structures participantes

Divers structures sont représentées (liste non exhaustive) : CRES PACA, DREETS, ARS PACA, CARSAT Sud Est, ARACT, PRÉSANCE PACA CORSE, CODES 83, CODES 06, CODEPS 13, CODES 05, GEST 05, ORS, MSA ou encore Université Aix-Marseille.

2021

Lancement d'un nouveau projet commun "Santé Mentale au travail" pour les entreprises de moins de 10 salariés.

2022

Avancement sur la stratégie de communication des outils du dispositif. Evaluation externe du dispositif. Travaux exploratoires sur le nouveau projet.

2023

Poursuite de la construction du projet santé, rencontre de nouveaux acteurs et partage d'informations.

Notre action

Les premiers échanges entre les professionnels permettent rapidement d'identifier les points de convergence et les perspectives de travail communes. A partir de cette expérience de travail, le groupe décide de s'engager dans la construction d'un projet de promotion de la santé au travail.

Sur la base d'une analyse commune des objectifs de prévention et de santé au travail, des secteurs professionnels cibles pour la région et de la faisabilité, le premier projet collaboratif s'intéresse à la prévention des maladies cardiovasculaires auprès des professionnels de la restauration. Deux orientations sont identifiées :

- Agir auprès des employeurs pour faire de l'environnement de travail un lieu favorable à la santé
- Informer/sensibiliser les salariés, futurs salariés et saisonniers de la restauration sur les maladies cardiovasculaires et les moyens de les prévenir

CODES83
Comité Départemental d'Éducation pour la Santé
VAR

Depuis 2019, ce projet est déployé sous la forme d'une expérimentation dans les Hautes-Alpes financée par l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur, coanimé par le Comité départemental d'éducation pour la santé (CODES 05) et le service de prévention en santé au travail du département, le GEST 05.

En 2021, un nouveau cycle de travail est initié, la pandémie de COVID-19 ayant renforcé l'approche commune des déterminants de la santé entre la santé au travail et la santé publique.

En parallèle, les démarches partagées entre santé au travail, promotion de la santé et santé environnementale sont favorisées dans les plans de santé.

La Stratégie nationale de santé 2018-2022 formule deux objectifs :

- « Promouvoir la santé au travail, développer une culture de prévention dans les milieux professionnels et réduire la fréquence et la sévérité des pathologies liées aux conditions de travail »
- « Rapprocher les acteurs de la prévention, notamment médecine scolaire, service de santé universitaires, médecine du travail et autres professionnels de santé et les mobiliser autour des mêmes objectifs de promotion de la santé »

L'objectif 5 du Plan de Santé au Travail 2021-2025 (PST 4) vise à « encourager le développement d'une approche partagée de la santé : santé publique, santé au travail, santé environnement ». Les enjeux liés à la santé mentale et à la prévention des maladies cardiovasculaires sont inclus dans les priorités de ce PST 4.

OBJECTIF GÉNÉRAL

L'objectif général de cette instance de concertation est de favoriser les échanges entre les acteurs de la santé au travail et de la promotion de la santé au niveau régional et de développer des projets.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Participer aux journées de travail organisées par le CRES.
- Réaliser un travail de co-construction et de production de projets avec les acteurs concernés.

ZOOM SUR

Le projet collaboratif de prévention des maladies cardiovasculaires auprès des professionnels de la restauration.

2 orientations identifiées :
- Agir auprès des employeurs pour faire de l'environnement de travail un lieu favorable à la santé.
- Informer/sensibiliser les salariés, futurs salariés et saisonniers de la restauration sur les maladies cardiovasculaires et les moyens de les prévenir.

3 outils produits :
- Un plaidoyer à destination des employeurs pour les inviter à s'engager dans une démarche de prévention des maladies cardiovasculaires au sein de leur établissement.
- Un kit d'information/sensibilisation pour intervenir auprès des salariés, futurs salariés et saisonniers de la restauration.
- Un set de 6 illustrations mettant en scène des situations ordinaires en restauration présentant des problèmes de santé et de conditions de travail.

Financé par :

Coordonné au niveau régional par :

Pour toute demande qui concerne notre centre de ressources
Prise de rendez-vous, emprunt d'outils pédagogiques et/ou d'ouvrages, commande, etc.

Hôpital G. CLEMENCEAU – Bâtiment Coste Boyère (1er étage)
421 avenue 1er Bataillon Infanterie de Marine du Pacifique 83130 LA GARDE
Tél : 04.94.89.47.98/Fax : 04.94.92.80.98 – contact@codes83.org – www.codes83.org
Le CODES 83 a fait pour ses prestations de formation une déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 83 03907 83 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur.